

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_098

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE REUSIT EN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
39	5	4	44

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_098

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE REUSIT EN 2026

I – CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution d'une participation financière sollicitée par la COUVEUSE REUSIT pour 2026 de 15 000 €.

REUSIT porte depuis 2000 un dispositif de couveuse de projets dont la principale mission est d'accompagner des porteurs de projets dans un test réel de leur activité. Cet accompagnement se matérialise par la signature d'un contrat spécifique issu de la loi pour l'initiative économique de 2003, le CAPE (Contrat d'Appui Au Projet d'Entreprise) qui permet ainsi au créateur de :

- Tester son activité sans s'immatriculer sur une période maximale de 36 mois : la couveuse « prête » à ce dernier son identité légale (SIRET) ;
- Développer une pluriactivité à travers la possibilité de tester plusieurs projets ou de combiner un statut salarial et entrepreneurial ;
- Bénéficier d'un accompagnement au métier de gestionnaire d'une activité sous un format alliant de l'individuel ;
- Sécuriser son parcours à travers le maintien de son statut social et des indemnités afférentes à ce dernier ;
- Disposer des référencements, habilitations, certifications dont bénéficie à ce jour le dispositif (exemple des activités relatives au champ de la formation) ;
- S'appuyer sur un réseau de plus de 300 créateurs œuvrant dans différents domaines d'activité ;
- S'assurer de respecter la législation en vigueur relative à une entreprise, de la réglementation spécifique à son activité et des couvertures de type assurance professionnelle ;
- Mobiliser des soutiens financiers pour le lancement ou le développement de son activité.

A l'issue de son test, le créateur disposera ainsi des différents éléments lui permettant de vérifier la viabilité économique de son projet et le statut le plus adapté à la pérennisation de son activité.

Depuis 2008, ce dispositif est déployé sur le territoire de la CIREST.

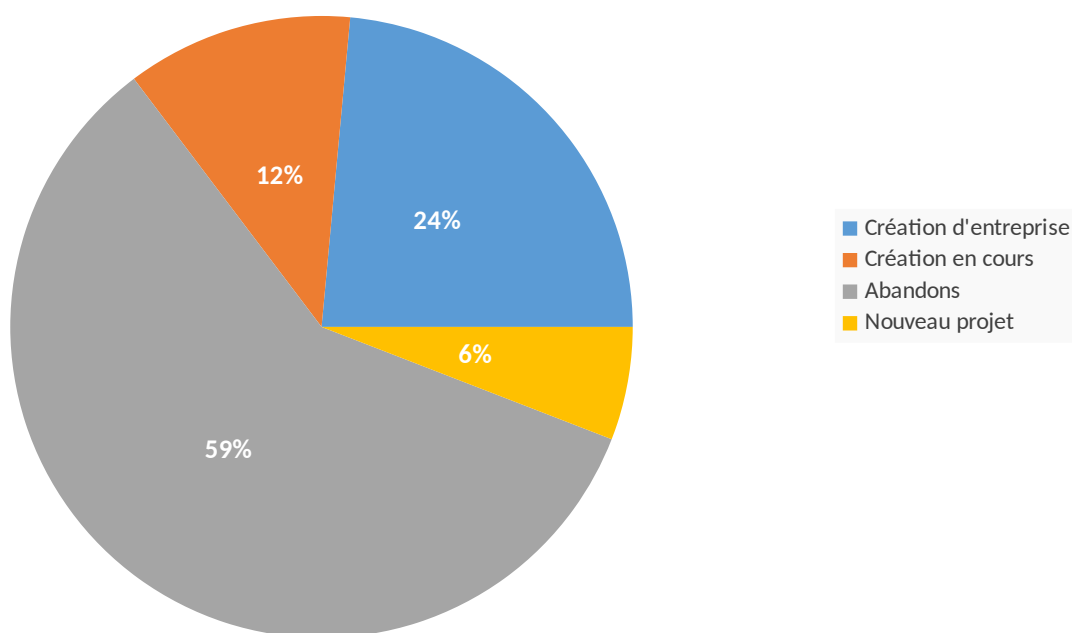
II- PRÉSENTATION

Description	Nombre
Total d'entrepreneurs accompagnés	25
Nouveaux entrepreneurs en 2025	6
Sorties du dispositif	17

les femmes représentent en 2025 76 % des couvés.

Issue du dispositif	Nombre
Création d'entreprise	4
Création en cours	2
Abandons	10
Nouveau projet	1

Sorties positives



III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Il est proposé de reconduire l'accompagnement de la CIREST à l'association REUSIT afin de permettre aux porteurs de projets du territoire Est de bénéficier de l'ensemble du spectre d'accompagnement de la couveuse.

A ce titre il est proposé d'accompagner la couveuse à hauteur de 15 000,00 euros pour l'exercice 2026,

DÉPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	356 078 €	Produits des activités annexes	
Achats	7 906 €	CIREST	15 000 €
Services extérieurs (dont location et assurance)	79 800 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	28 766 €

Autres services extérieurs (dont déplacements, frais postaux et télécommunication)		FONDS EUROPÉENS	339 976€
Dotations aux amortissements	€	RÉGION	59 996 €
TOTAL	443 784€	TOTAL	443 784 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- Les compétences de la CIREST en matière de Politique de la Ville et d'insertion ;
- le dossier de demande de financement présenté par l'association en date du 13 avril 2026 ;
- Le domaine d'activité visé par le projet ;
- Les modalités d'intervention de la CIREST ;
- Les conditions liées au démarrage de l'action ;
- L'instruction de la demande de subvention pour l'année 2026 ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 44 « Pour »,

- **SE PRONONCER** favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire de 15 000 € (quinze mille euros et zéro centime) à l'association couveuse REUSSIT ;
- **D'ENGAGER** une enveloppe de 15 000 € (quinze mille euros et zéro centime);
- **DE PRELEVER** les crédits de paiement soit 15 000 € (quinze mille euros et zéro centime) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes administratifs y afférent

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER